



CG/-

Doc. 3
REPUBLIQUE DE GUINÉE
TRAVAIL — JUSTICE — SOLIDARITÉ

Le Président

CONAKRY, LE 14 OCTOBRE 1972

A Son Excellence Monsieur le PRESIDENT
de la CONFEDERATION HELVETIQUE

- B E R N E -

Excellence Monsieur le PRESIDENT,

Depuis l'accession de la République de Guinée à l'Indépendance il a toujours existé de bons rapports entre nos deux Pays et nos deux Gouvernements. Il s'est en effet, au fil du temps, établi entre les deux Gouvernements une coopération économique, dans le cadre et grâce à une confiance totale et réciproque. Des firmes suisses et des citoyens de votre Pays ont toujours bénéficié de la plus grande sollicitude de notre part.

Aujourd'hui, nous devons malheureusement, vous signaler que nous avons eu, en son temps et par l'intermédiaire de notre Ambassadeur SEYDOU KEITA, à attirer votre haute attention sur la présence en Suisse de Mr. CHERIF CHEICK, alors Ambassadeur de Guinée en U. R. S. S.

Dans ce cadre des informations que, en pareilles circonstances des Gouvernements amis se doivent, l'Ambassadeur SEYDOU KEITA a eu plusieurs entretiens avec les Autorités du Département Politique Fédéral.



REPUBLIQUE DE GUINÉE
TRAVAIL — JUSTICE — SOLIDARITÉ

Le Président

CONAKRY, LE

- 2 -

Nous venons d'apprendre avec un réel étonnement, par une Note verbale de votre Ambassadeur à Rome adressée à notre Ambassadeur dans la même ville que votre Gouvernement a accordé à Mr. CHEICK MOHAMED CHERIF l'asile politique le 9 Octobre 1972.

Sans jamais avoir l'intention de vous contester quelque aspect que se soit de votre Souveraineté, nous nous devons, dans le cadre des bonnes relations qui ont toujours présidé à nos rapports, de porter à votre connaissance que Mr. CHEICK MOHAMED CHERIF qui a déserté de son poste d'Ambassadeur à Moscou sans que pour autant il ait été objet ni de poursuite, ni même de remarque, de votre part, nous nous devons, disons-nous de porter à votre connaissance que Mr. CHERIF, qui réside dans votre pays depuis sa trahison vient de commettre à nos détriments un préjudice moral et matériel inacceptable. En effet; Mr. CHERIF CHEICK s'est, au mois d'Août 1972 présenté au Directeur Général d'Alusuisse, le Dr. MULLER sous l'appellation de MOHAMED CAMARA, Etudiant Guinéen à Strasbourg et neveu du Président de la République de Guinée. A ce titre il a remis au Directeur Général d'Alusuisse une lettre soit disant du Président de la République de Guinée adressée à Alusuisse et demandant qu'une somme de 10.000 francs Suisses lui soit remise.

Cette lettre dont nous joignons une photocopie à la présente requête est un faux. Mr. CHERIF qui a longtemps travaillé au Bureau de Presse de la Présidence de la République a alors appris à imiter la signature du Chef de l'Etat Guinéen.



REPUBLIQUE DE GUINÉE
TRAVAIL — JUSTICE — SOLIDARITÉ

Le Président

CONAKRY, LE

- 3 -

Mr. CHERIF vient donc de faire un faux et usage de faux doublé d'une réelle tentative d'escroquerie à laquelle Alusuisse n'a pu échapper qu'en nous alertant et pour s'assurer de l'authenticité d'un acte aussi inhabituel.

De ce fait, nous portons officiellement plainte auprès du Gouvernement Helvétique contre le citoyen guinéen, Mr. CHERIF, pour faux et usage de faux, et pour tentative d'escroquerie, actes ayant porté un grave préjudice moral non seulement à notre Personne, mais à l'Autorité Guinéenne et au Peuple de Guinée.

C'est pour cette raison et pour préparer ce préjudice que nous vous demandons de bien vouloir mettre l'escroc CHERIF en état d'arrestation, l'extrader pour que la justice de son pays d'origine lui soit appliquée.

Nous saisissons cette occasion Pour vous renouveler, Excellence Monsieur le Président, les assurances de notre désir sincère de coopération et l'expression de notre haute considération.



AHMED SEKOU TOURE,

Président de la République de Guinée